



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

DCM 24.02.19

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
5 avril 2024**

**Date de convocation :
29 mars 2024**

**Objet :
Remise de « chèques-cadeaux restaurant » aux agents
médaillés et aux agents retraités de la commune**

**Votes pour : 27
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - Mme Véronique LUPART - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Sébastien MILON a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Frédérique SAUVAGE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membres absents : M. Steve CAMPAGNE - Mme Céline COTTREZ.

Madame Laurie LECRINIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'offrir aux agents médaillés de la commune ainsi qu'aux agents retraités de la commune, mis à l'honneur lors de la cérémonie du 1^{er} mai 2024, un « chèque-cadeau restaurant » d'une valeur de 100 €.

Il précise que ces « chèques-cadeaux restaurant » seront nominatifs et valables du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} décembre 2024. Ils comporteront un numéro de série et pourront être utilisés dans un restaurant de la ville d'Isbergues.

Le conseil municipal, après délibération :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les crédits nécessaires, au budget 2024 de la ville, à la remise de « chèques-cadeaux restaurant » d'une valeur de 100 € au profit des agents médaillés de la commune ainsi qu'aux agents retraités de la commune, mis à l'honneur lors de la cérémonie du 1^{er} mai 2024 ;
- PRECISE que chaque bon remis sera nominatif et utilisable dans un restaurant de la ville d'Isbergues, il comportera un numéro de série et sera valable du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le **18 AVR. 2024**, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**

le **18 AVR. 2024**

Le Maire,



David THELLIER.